

JEAN-PAUL POISSON

**Pour une étude statistique de la pratique notariale au XVII^e
siècle : deux offices parisiens en 1610**

Journal de la société statistique de Paris, tome 112, n° 2 (1971), p. 137-140

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1971__112_2_137_0

© Société de statistique de Paris, 1971, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

« POUR UNE ÉTUDE STATISTIQUE DE LA PRATIQUE NOTARIALE AU XVII^e SIÈCLE : DEUX OFFICES PARISIENS EN 1610. »

Nous avons déjà attiré à plusieurs reprises dans ce Journal l'attention sur l'intérêt que présente pour l'histoire l'étude statistique du contenu des actes de la pratique juridique, notamment des actes notariés et même des répertoires des actes des notaires (voir notamment à ce dernier égard *Histoire et statistiques notariales : Une étude parisienne en 1826*, in ce Journal, numéro du 4^e trimestre 1970). Nous n'étions cependant pas jusqu'à ce jour remonté à une date antérieure au début du XIX^e siècle, donc n'avions pas quitté une période où les répertoires comprennent un résumé assez ample des actes notariés. Nous voudrions montrer ici que, même en reculant dans le temps, alors que les détails fournis par les répertoires sont de moins en moins développés, il est cependant possible de tirer de cette source des statistiques d'un intérêt certain pour une connaissance améliorée de la société des époques considérées.

A titre de simple exemple démonstratif, nous avons étudié les répertoires de deux Études de notaires parisiens en 1610, celles portant les numéros XCII et CVII du Minutier central des notaires de Paris, aux Archives nationales, choisies au hasard. Dans ce travail préliminaire, nous les avons examinés sous le seul angle de la nature des actes régularisés, bien qu'ils contiennent également les noms des contractants, ce qui aurait permis une étude encore plus développée. L'Office XCII comporte 403 actes et l'Office CVII 235 actes, soit un total de 638 actes. La répartition de ceux-ci par nature, par Étude, globalement et par rang de fréquence figure au tableau I joint. Le tableau II reprend la répartition globale en distinguant six grandes catégories d'actes regroupés selon leurs caractéristiques socio-économiques, savoir :

1^o Actes en rapport direct avec une opération de crédit, relatifs soit à la naissance de celle-ci (Constitutions de rentes, obligations), soit à la période intermédiaire entre la naissance et la fin du crédit (transports, déclarations, comptes, rachats, titres nouveaux), soit à sa fin (quittances, délaissements).

2^o Actes de mutation de propriété et de jouissance. Ces actes comportent souvent une opération de crédit, telle que vente dont le prix est payable à terme en tout ou en partie, ou converti en une rente; d'autre part, on sait qu'actuellement on a de plus en plus tendance à assimiler économiquement le bail à une opération de crédit (mise à disposition de biens en nature contre versements réguliers correspondant au point de vue économique au prêt

contre intérêts du capital qui aurait servi à l'acquisition du bien; voir notamment la théorie et la pratique des actes de crédit = bail et autres opérations juridico-économiques actuelles de type approuvant).

3^o Autres actes en rapport avec l'activité économique.

4^o Actes se rapportant au droit de la famille.

5^o Actes spécifiques du droit de l'Ancien Régime (en rapport avec la vie ecclésiastique et nobiliaire).

6^o Actes trop généraux ou indéterminés pour être classés avec certitude dans l'une des catégories ci-dessus déterminées (bien qu'il semble que la majorité d'entre eux soient en rapport avec l'activité économique et de crédit).

Les tableaux joints permettent de constater, notamment, que :

La grande majorité des actes (71,01 % de l'ensemble des actes; 84,99 % des actes classables) sont en rapport avec l'activité économique.

Les actes en rapport avec le droit de la famille et ceux spécifiques du droit d'Ancien Régime (au total 12,53 % de l'ensemble des actes et 15,01 % des actes classables) sont très

TABLEAU I

Répartition des actes par nature (par ordre de fréquence décroissante)

Rang	Nature	Étude XCII	Étude CVII	Total
1	Baux	53	38	91
2	Ventes	56	19	75
3	Conventions d'apprentissage (y compris 4 de service)	51	6	57
4	Quittances (y compris une subrogation et une mainlevée)	26	27	53
5	Mariages (Contrats de)	30	10	40
6	Transports	24	6	30
7	Procurations (y compris une substitution)	15	13	28
8	Accords	19	8	27
9	Marchés (y compris 6 promesses = marchés)	15	11	26
10	Constitutions de rentes	6	17	23
10	Obligations	18	5	23
12	Promesses	16	5	21
13	Transactions	13	6	19
13	Déclarations	9	10	19
15	Testaments	5	9	14
16	Donations	5	4	9
17	Indemnités	5	3	8
18	Sommations	5	2	7
19	Titres nouveaux	2	4	6
19	Échanges	1	5	6
19	Ratifications	4	2	6
19	Consentements	2	4	6
19	Associations	5	1	6
24	Inventaires	4	1	5
25	Actes, contrats et conventions (sans autre précision)	—	4	4
25	Dons mutuels (donations entre époux)	1	3	4
27	Démissions	2	1	3
27	Rachats	3	—	3
27	Comptes	1	2	3
30	Délaissements	2	—	2
30	Désistements	1	1	2
30	Élections	—	2	2
30	Transports de ball	—	2	2
34	Renonciation	—	1	1
34	Cession	—	1	1
34	Foy et hommage	—	1	1
34	Protestation	—	1	1
34	Offre	—	1	1
34	Fondation	—	1	1
34	Partage	1	—	1
34	Vendition	—	1	1
		403	235	638

TABLEAU II
Regroupement socio-économique des actes

Nature des actes	Nombres	Total général	Pourcentage de l'ensemble des actes	Pourcentage des actes classables
<i>Actes se rapportant directement à des opérations de crédit :</i>				
Quittances	53			
Transports	30			
Constitutions de rentes	23			
Obligations	23			
Déclarations	19			
Titres nouveaux	6			
Rachats	3			
Comptes	3			
Délaissements	2			
Total	162	162	25,40 %	30,40 %
<i>Actes de mutation de propriété ou de jouissance (pouvant comporter une opération de crédit) :</i>				
Baux	91			
Ventes	75			
Transports de bail	2			
Total	168	168	26,33 %	31,52 %
<i>Autres actes en rapport avec l'activité économique :</i>				
Contrats d'apprentissage	57			
Marchés	26			
Transactions	19			
Indemnités	8			
Échanges	6			
Associations	6			
Vendition	1			
Total	123	123	19,28 %	23,07 %
<i>Actes se rapportant au droit de la famille :</i>				
Contrats de mariage	40			
Droit successoral (34) {	Testaments	14		
	Donations	9		
	Inventaires	5		
	Dons mutuels	4		
	Fondation	1		
Partage	1			
Total	74	74	11,59 %	13,88 %
<i>Actes spécifiques du droit d'Ancien Régime :</i>				
Démissions	3			
Élections	2			
Foy et hommage	1			
Total	6	6	0,94 %	1,13 %
<i>Actes trop généraux ou indéterminés pour être classés :</i>				
Procurations	28			
Accords	27			
Promesses	21			
Sommations	7			
Ratifications	6			
Consentements	6			
Actes	4			
Désistements	2			
Renonciation	1			
Cession	1			
Protestation	1			
Offre	1			
Total	105	105	16,46 %	
Total général		688		

minoritaires; à l'intérieur du groupe des actes en rapport avec le droit de la famille ceux qui concernent le droit successoral sont eux-mêmes minoritaires; les donations entre époux (dons mutuels), au nombre de 4, jouent un rôle très minime; l'importance des actes spécifiques du droit d'Ancien Régime est infime.

A l'intérieur des groupes d'actes en rapport avec la vie économique, les ventes associées pourtant dans l'esprit du public avec les actes relatifs au droit de la famille comme des



formant ensemble l'essentiel de l'activité notariale traditionnelle, bien que nombreuses (75), ne représentent en fait que 11,75 % de l'ensemble des actes (et 16,55 % de l'ensemble des 453 actes à dominante économique).

Tant dans l'ensemble des actes que dans ceux en rapport avec l'activité économique, le groupe des actes se rapportant directement à des opérations de crédit joue un rôle prédominant (le groupe « baux et ventes » n'ayant comme liaison interne que la coloration « opération de crédit » qu'il prend souvent lui-même); en outre, nombre d'actes qui, faute de précisions suffisantes, n'ont pas été mis au rang des actes de crédit sont certainement souvent en liaison avec des opérations de cette nature (transactions, indemnités, sommations, consentements, etc.).

CONCLUSION

La conclusion qu'on peut tirer de cet examen rapide nous paraît être double :

D'une part, il nous montre que, dès le début du xvii^e siècle, le Notariat parisien était déjà loin d'être confiné dans le droit familial et successoral comme on l'imagine trop souvent, qu'au contraire il était profondément inséré dans l'activité économique et jouait notamment un rôle important dans le domaine du crédit (fourniture, transmission, remboursement), qui suppléait vraisemblablement celui d'une organisation bancaire.

D'autre part, il suffit par lui-même à prouver l'intérêt que présenterait pour l'histoire socio-économique une étude statistique plus systématique des répertoires des notaires, dont les séries sont souvent continues depuis plusieurs siècles tant à Paris qu'en province.

Jean-Paul POISSON